

Fiche accueil TRAVAUX PUBLICS

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHÉ

En complément de la « **charte de l'alternance BTP** », cette fiche d'accueil constitue un support pour informer l'apprenti sur les risques professionnels et lui expliquer les mesures de prévention à mettre en œuvre.

En préalable à cette démarche, il faut évaluer les risques (tableau ci-dessous), afin de les transcrire dans le document unique :

- repérer les situations dangereuses ;
- comparer ce qui est fait dans l'entreprise avec les bonnes pratiques du métier ;
- corriger en priorité les situations dangereuses.

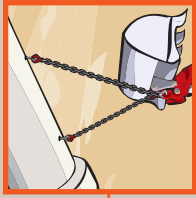
3 étapes pour accueillir l'apprenti en matière de prévention :

- Présenter son contexte de travail : organiser une visite des lieux, présenter l'équipe et les situations de travail ;
- L'informer sur les risques et les mesures de prévention : à partir de la fiche d'accueil « apprenti » ;
- L'accompagner dans la durée : pour chaque tâche confiée à l'apprenti, vérifier s'il a repéré les situations dangereuses, s'il sait mettre en œuvre les mesures de prévention définies par l'entreprise. Le responsabiliser et lui permettre de s'approprier les bonnes pratiques de l'entreprise.

RISQUES ET MESURES DE PRÉVENTION

	Risques identifiés Situations dangereuses		Messages et actions de prévention
Hygiène - Santé	Mauvaises conditions d'hygiène Travail en milieu insalubre ou infecté	↔	Donner accès au WC, vestiaires, eau potable, douche si nécessaire. Entretien des installations sanitaires. Respecter les préconisations en matière d'hygiène corporelle et vestimentaire. Eliminer les déchets.
Équipements de protection individuelle	TMS, bruit, poussières Utilisation d'outils vibrants, bruyants (marteau-piqueur). Tronçonnage de matériaux (béton, silice) Traitement à la chaux	↔	Utiliser du matériel antivibratile. Porter les équipements de protection individuelle (gants, lunettes, casque antibruit).
		↔	Limiter la diffusion par arrosage. Porter des masques filtrants.
Ordre et circulation	Heurt, renversement Travaux sous circulation	↔	Respecter les règles de signalisation. Porter les baudriers réfléchissants. Faire attention au déplacement des véhicules et engins.
	Chutes de matériaux et gravats Levage et transport de charges	↔	Ne pas circuler sous la charge, porter le casque.
	Heurt, renversement Travaux avec ou à proximité d'engins	↔	Réserver la conduite d'engins au personnel formé et autorisé. Respecter les accès et voies de circulation.
Manutention manuelle et mécanique	Heurt, écrasement, chute de la charge Utilisation d'appareil de levage	↔	Respecter les règles d'élingage. Utiliser du matériel en état et vérifié. Ne pas guider la charge à la main. S'éloigner de la charge lors du levage.
Réseaux et matériels électriques	Risques électriques Travaux à proximité de lignes électriques	↔	Respecter les distances de sécurité (3 ou 5 m) avec les réseaux. Dégager manuellement les réseaux enterrés..
	Risques électriques Utilisation de machines électroportatives	↔	Utiliser du matériel en bon état et protégé par un disjoncteur différentiel (30 mA).
Produits dangereux	Risques chimiques Manipulation de produits dangereux	↔	Respecter les prescriptions de l'étiquetage et des FDS (stockage, utilisation, moyens de protection). Respecter les procédures spécifiques (ventilation, conditionnement des déchets, dépose...).
Terrassement et fouilles	Éboulement, ensevelissement Travaux de fouilles et de terrassement	↔	Installer des blindages lorsque la tranchée a une profondeur supérieure à 1,30 m. Travailler à l'abri des blindages.

Fiche élaborée en collaboration par le groupe pluridisciplinaire Limousin - Poitou - Charentes (médecins du travail, centres de formation, OPPBTP), 2009



POUR TOUT ENGIN :
Autorisation de
conduite délivrée
par l'employeur
obligatoire après
formation et test
de compétence
du conducteur.

